

PROCES-VERBAL
REUNION COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DU 22 FEVRIER 2018

Renouvellement de la délégation de service public du centre aquatique communautaire l'Aygueblue

Ordre du jour : Analyse des candidatures pour le renouvellement de la délégation de service public de l'espace aquatique communautaire « Aygueblue »- Admission des candidats à présenter une offre -

Le 22 février 2018, à 16 heures, la commission de délégation de service public s'est réunie, sur convocation en date du 16 février 2018, en vue de l'analyse des candidatures pour le renouvellement de la DSP du centre aquatique communautaire l'Aygueblue.

Sont présents :

- Président : Pierre Froustey

- Membres :

Benoit Darets

Patrick Benoist

Xavier Gaudio

Absent excusés :

Marie-Thérèse Libier

Cécile Crochet

Jean-Claude Daulouède

Absent :

Lionel Camblanne

Le Président constate que la commission se trouve régulièrement constituée et que le quorum étant atteint, la séance peut se tenir.

Le Président rappelle la procédure mise en œuvre pour le renouvellement de la délégation de service public de l'Aygueblue ainsi que les grandes lignes de cette délégation.

Procédure :

Dans le cadre du renouvellement de la DSP de l'Aygueblue un avis d'appel public à candidature a été publié sur le profil acheteur de MACS ainsi qu'au JOUE le 19 décembre 2017.

La date limite de retour des candidatures était fixée au 23 janvier 2018 à 12 heures.

Objet de la DSP : Le délégataire sera chargé de la gestion du service notamment par l'exercice d'activités aquatiques et de la gestion administrative, technique, financière et commerciale du service délégué.

Description succincte : Le centre aquatique communautaire « Aygueblue » est actuellement géré et exploité dans le cadre d'une convention de délégation de service public arrivant à échéance le 19 septembre 2018.

Dans le cadre de la nouvelle convention, le délégataire assurera la gestion du service notamment au travers de l'exercice d'activités aquatiques (baignade publique, accueil, surveillance et encadrement de groupes scolaires, développement des pratiques de détente et de loisirs, développement des activités aquatiques) ainsi que la gestion technique, administrative, financière et commerciale du service, des locaux et des équipements mis à sa disposition.

Montant de la DSP : 6 500 000 €

Le Président rappelle que la commission s'est réunie le 24 janvier 2018 pour l'enregistrement des 4 candidatures reçues :

- Candidat n°1 : EQUALIA
- Candidat n°2 : ESPACE RECREA
- Candidat n°3 : VERT MARINE
- Candidat n°4 : COM SPORTS

Le président procède ensuite à l'exposé du rapport de l'analyse des candidatures aux membres de la commission.

Il résulte de cette analyse que les 4 candidatures reçues pour le renouvellement de la DSP de l'Aygueblue présentent les garanties financières, économiques et techniques demandées dans l'avis d'appel public à concurrence.

La commission de délégation de service public décide, du fait de l'analyse des candidatures, d'autoriser les 4 candidats à présenter une offre pour le renouvellement de la délégation de service public du centre aquatique communautaire l'Aygueblue.